

**Séminaire
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Air Liquide¹
Algoé²
ANRT
Arcelor
Areva²
Cabinet Regimbeau¹
Caisse des Dépôts et Consignations
CEA
Chaire "management de l'innovation"
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Danone
Deloitte & Touche
École des mines de Paris
EDF
Entreprise & Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
Groupe ESSEC
HRA Pharma
IDRH
Institut de l'Entreprise
La Poste
Lafarge
Ministère de l'Industrie,
direction générale des Entreprises
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Royal Canin
Saint-Gobain
Schneider Electric Industrie
SNCF¹
Thales
Total
Unilog
Ylios

¹ pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
² pour le séminaire Vie des Affaires

(liste au 1^{er} juillet 2006)

LES INCIVILITÉS ET LEUR TRAITEMENT

par

Anni BORZEIX

Centre de recherche en gestion (CRG) de l'École polytechnique

Damien COLLARD

Université de Franche-Comté

Centre de recherche en gestion (CRG) de l'École polytechnique

Nathalie RAULET-CROSET

IAE de l'université Paris I

Centre de recherche en gestion (CRG) de l'École polytechnique

Séance du 23 février 2006

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

La flambée de violence exceptionnelle de novembre 2005 ne doit pas masquer une forme de violence plus sourde, plus ordinaire, plus durable, qui mine pourtant la vie quotidienne des cités. Les incivilités ont pour effet, à l'échelle d'un espace limité (commune, quartier, rue...), de violer l'ordre social local en portant atteinte aux apparences, aux convenances, à la décence, à la confiance nécessaires à la vie en société ; de transformer des lieux ouverts en des territoires que s'approprient des individus ou des groupes ; d'alimenter le sentiment d'insécurité. Comment traiter, prévenir et endiguer ces comportements lorsqu'on sait que leur gravité dépend du ressenti de ceux qui les subissent et qu'ils échappent, généralement, à la police et à la justice ? Une récente étude menée par des chercheurs du CRG (Centre de recherche en gestion) de l'École polytechnique dans deux cités de l'Essonne (Grigny et les Tarterêts) passe en revue différents dispositifs de contrôle social mis en place et s'interroge sur leurs effets.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ d'Anni BORZEIX, Damien COLLARD et Nathalie RAULET-CROSET

Anni BORZEIX : Le terme d'*incivilité* dérange presque autant que le phénomène qu'il désigne. Nous l'employons malgré tout car c'est celui qui était utilisé par nos interlocuteurs lors de l'enquête que nous avons menée sur ce sujet dans deux communes de l'Essonne, Grigny et Les Tarterêts, en 2004 et 2005. L'*incivilité* désigne des pratiques très différentes : des petites dégradations matérielles sur des locaux ou sur des espaces publics, comme des feux de poubelles ; des souillures de type crachat, dépôt de cannettes ou d'ordures ; des comportements comme les insultes, l'impolitesse, les menaces ; des usages de l'espace public générant des frictions comme les attroupements et les squats dans les halls d'immeubles.

L'impact des incivilités est d'autant plus grand que, bien que très visibles et mettant à mal tous les codes élémentaires de la vie en société, elles échappent généralement aux sanctions du code pénal et sont peu réprimées.

De nombreux spécialistes ont étudié les causes des incivilités. Nous nous intéresserons exclusivement aux réponses à ce phénomène, et ceci sous un angle très particulier, celui de la participation des habitants au traitement des incivilités, qui soulève le problème des rôles respectifs de l'État et du corps social dans le maintien de l'ordre.

Un thème polémique

Autant la participation des habitants aux affaires publiques est en général connotée positivement, autant leur participation à la lutte contre l'insécurité a mauvaise presse : on redoute immédiatement des dérives sécuritaires. Pourtant, les habitants assurent traditionnellement une grande part du maintien de l'ordre social. À côté de ces formes de désordre que constituent les incivilités, on constate qu'il existe aussi, même dans les quartiers les plus stigmatisés, des règles et des conventions de sociabilité ordinaire.

Notre enquête a commencé par l'observation de ces règles, et pour cela nous avons adopté un regard de type ethnographique, car une étude sous forme de questionnaire aurait été inappropriée.

Nous avons ensuite essayé de comprendre comment cet ordre social parvenait à résister aux désordres introduits par les incivilités. En effet, si les pouvoirs publics et les habitants s'accordent à reconnaître dans ces quartiers une situation très dégradée, qui prend la forme de relégations, de privations, de discriminations, dont sont d'ailleurs victimes les auteurs de trouble tout autant que ceux qui ne commettent pas d'incivilités, on est obligé de constater que, sauf pendant des épisodes de crise tels que ceux de novembre 2005, ces quartiers réussissent à "tenir". À Grigny, deux écoles ont été incendiées pendant les émeutes, mais les habitants se sont organisés pour surveiller les équipements publics et au bout de deux jours, il ne se passait plus rien.

Nous avons mené l'enquête sur trois fronts complémentaires : auprès des habitants ; auprès des professionnels de terrain tels que le CMP (Centre médico-psychologique), les services sociaux, les services de médiation ; auprès des instances de l'action publique, et notamment du CLS (Contrat local de sécurité).

Notre objet n'était pas d'analyser séparément les formes d'interventions de ces différents acteurs, mais les connexions existant entre elles. En effet, notre thèse est que, quels que soient les efforts des deux communes que nous avons étudiées pour construire une politique locale de sécurité publique, ceux-ci ne donneraient pas beaucoup de résultats s'ils ne s'appuyaient pas sur les formes ordinaires de l'ordre social en faisant appel aux habitants eux-mêmes.

Trois formes de participation

Nathalie RAULET-CROSET : La notion de participation des habitants apparaît de façon très fréquente dans beaucoup de domaines relevant de la politique de la ville. Le plus souvent, les élus cherchent à attirer les habitants vers divers dispositifs – projets, conseils de quartier, conseils de voisinage – créés par la municipalité elle-même. Mais cette logique institutionnelle ne rencontre pas toujours les logiques propres aux habitants. Par exemple, l'Administration raisonne à l'échelle d'un quartier, alors que les lieux de sociabilité se définissent plutôt à l'échelle de quelques immeubles ou d'une place. Une autre stratégie consiste pour les services municipaux à greffer leur propre action sur les initiatives prises par les habitants.

Il arrive en effet que les citoyens, sans attendre que les pouvoirs publics les sollicitent, prennent l'initiative, soit de façon individuelle, comme le montrent les exemples que vous présentera Anni Borzeix, soit de façon collective comme dans le cas de la copropriété de Grigny II, dont vous parlera Damien Collard. Nous allons maintenant vous présenter ces différents cas de figure.

Les initiatives municipales

Les conseils de voisinage sont présentés par la mairie comme un outil de démocratie locale et un lieu de débat public. Ils sont composés d'habitants volontaires, de représentants de la mairie et d'organismes extérieurs, et se réunissent tous les deux mois environ. Ils ont été créés en 1998 pour faire suite à une préconisation du CLS : pour parer à la dégradation du cadre de vie et aux conflits d'usage, il paraissait indispensable de créer des lieux d'expression et de restaurer des liens de voisinage. Le déclic s'est produit à partir d'un numéro vert qui avait été mis en place par la mairie pour que les habitants puissent signaler les incidents. Les services de la ville ont constaté que les habitants de toute une rue appelaient en même temps pour se plaindre, par exemple, d'enfants qui jouaient au ballon et dégradaient les devantures des immeubles. L'idée est née de réunir les habitants qui se plaignaient pour les mêmes motifs, avec pour objectif que le découpage territorial corresponde aux problèmes identifiés par les riverains. Neuf conseils de voisinage ont été créés : deux au village, trois à Grigny II et quatre à La Grande Borne.

Des habitants référents définissent à l'avance l'ordre du jour avec le service municipal chargé des conseils de voisinage. Seuls des problèmes ressentis collectivement par les adultes à l'échelle du quartier peuvent être abordés, et non les problèmes individuels. Il peut s'agir de problèmes de cadre de vie, de nettoyage, de voirie, d'entretien des bâtiments, d'entretien des espaces extérieurs, ou d'incivilités. C'est au titre des incivilités qu'a été abordé, par exemple, le problème des barbecues sauvages que certains habitants organisent dans les espaces verts, ce qui provoque du bruit, dégrade l'espace public, crée des problèmes de stationnement en attirant beaucoup de monde, etc. Les réunions se tiennent à proximité de la zone concernée, par exemple dans l'école ou dans la maison de quartier.

Ce dispositif rencontre certaines limites. Les habitants, une fois qu'ils ont exposé leurs doléances, attendent une réponse rapide ; or ils sont confrontés aux temporalités de l'action institutionnelle et ont souvent l'impression que « *les choses n'avancent pas* ». Les acteurs institutionnels présents (le bailleur, tel ou tel service municipal...) sont interpellés sur des problèmes qui ne les concernent pas directement, ou qui ne pourraient être traités qu'en coopération avec d'autres acteurs. Autre difficulté, alors que le découpage territorial était effectué au départ d'après les problèmes rencontrés par les habitants, la mairie a par la suite parfois procédé, par commodité, à des découpages plus arbitraires. Du reste, les problématiques d'origine ont parfois évolué et même les premiers découpages ne correspondent plus forcément à la situation actuelle.

Enfin et surtout, ces conseils de voisinage posent un problème de représentativité : très peu de membres des communautés étrangères y participent. L'un des responsables de ces conseils

m'expliquait que d'une part, ces personnes ne savent pas lire, d'autre part, quand elles font l'effort de venir, elles se font souvent prendre à partie car on impute les incivilités à leurs enfants. Une médiatrice soulignait que pour ces personnes, dont beaucoup viennent d'immigrer et ne parlent pas français, ces conseils de voisinage sont en décalage complet par rapport à leurs propres préoccupations. Au total, ce dispositif apparaît destiné à un type d'habitant bien particulier, qui parle français, sait s'exprimer, et a du temps à consacrer à ce type d'activité.

Une autre forme de traitement des incivilités consiste à ce que la mairie, ayant repéré les dispositifs mis en place par les habitants, vienne se greffer dessus et leur apporter son concours. Par exemple, à Grigny, beaucoup de gens se plaignent des rodéos à moto que certains jeunes organisent dans les rues et qui provoquent des nuisances sonores mais aussi des accidents. La question était souvent abordée en conseil de voisinage, mais sans résultat. Des habitants ont décidé de constituer un comité spécialement consacré à cette question. La mairie a apporté un support logistique en leur prêtant une salle de réunion et en prenant en charge l'envoi des courriers.

Autre exemple, constatant que l'été, pendant les week-ends, de nombreux enfants et jeunes étaient désœuvrés et traînaient dans la rue (les centres de loisirs n'ouvrant que pendant la semaine), Monsieur T, habitant dont Anni Borzeix va parler, a décidé, en commun avec le responsable d'une association musulmane, le directeur de la maison de quartier, le responsable du conseil de voisinage et une adjointe au maire, d'organiser des animations. Ils se sont réparti le porte-à-porte pour aller présenter le projet aux habitants ; la mairie a installé sur la place Surcouf une grande tente, appelée "la tente à palabres", où l'on pouvait discuter et boire du thé, et le maire est venu sur place, ce qui a permis aux jeunes de le rencontrer et de lui poser des questions.

Des habitants "branchés"

Anni BORZEIX : En France, traditionnellement, la participation des habitants est le fruit d'une volonté politique et reste subordonnée à la place que l'action publique leur accorde. Même à Romainville, dont la municipalité est issue d'une liste citoyenne, les élus souhaitent « *développer la participation des citoyens à l'élaboration des projets et des décisions* », expliquait le maire adjoint dans une séance précédente de ce séminaire¹. Au cours de notre enquête, nous avons découvert que certains habitants s'émancipent de ce rôle de figurants attribué par les élus et deviennent des acteurs relais entre institutions et résidents. Ils s'appuient pour cela sur des compétences personnelles qui ne sont pas des compétences savantes, mais celles que recouvre le terme anglo-saxon d'*agency*, c'est-à-dire la capacité à agir et à pousser les membres de son entourage à l'action.

Les modalités de ces actions individuelles sont diverses. Pour les décrire, j'ai recouru à différentes déclinaisons de la métaphore du "branchement" qui renvoie au rôle de connexion que jouent ces habitants entre la société civile et les organisations instituées : le va-et-vient, la prise multiple, le baladeur, la veilleuse.

Le va-et-vient

Madame N a été pendant plusieurs années responsable des emplois-jeunes à la gare SNCF de Corbeil. À cette activité professionnelle s'ajoute une activité bénévole de professeur de judo. Elle est en rapport de façon régulière avec quatre sortes d'acteurs. Il s'agit tout d'abord des autorités locales, qui comprennent le comité technique de la mairie dont elle est membre et qui traite de problèmes de voirie, d'insécurité et d'incivilité ; le bailleur de sa résidence ; la société de nettoyage ; la police. Viennent ensuite les acteurs qu'elle rencontre dans le cadre de son travail à la SNCF, et notamment les titulaires d'emplois-jeunes. Troisième type de population avec lequel elle est en contact étroit : les jeunes qu'elle appelle aussi, selon les cas,

¹ Stéphane Weisselberg, *Romainville : les citoyens au pouvoir*, ref.VC091205.

gamins, voyous, taggeurs, revendeurs, etc., dont certains fréquentent son cours de judo. La dernière catégorie est constituée par les habitants, les voisins, les membres du conseil syndical de sa résidence, dont elle fait partie.

Dans le comité technique, elle occupe une place officielle de porte-parole ou encore de “passeur” entre la cité des Tarterêts, la SNCF et ce comité. Son rôle ressemble à celui d’un médecin généraliste : elle filtre les rumeurs, effectue des recherches, pose des diagnostics, et même propose des remèdes, par exemple en montant un dossier pour embaucher des jeunes sur une opération de nettoyage d’un terrain vague. Son efficacité tient à ce que ses interventions sont à la fois légitimes, directes et fréquentes dans ce cadre institutionnel.

Le deuxième volet de son action est son engagement éducatif et s’enracine dans son activité de professeur de judo. La relation de très grande familiarité et de confiance qu’elle entretient avec les “gamins” confère à ses façons de parler une tonalité particulièrement moralisatrice et combative. Elle mène contre les incivilités une croisade permanente. Par exemple, elle intervient systématiquement quand elle voit des gamins grimper aux arbres ou piétiner des plates-bandes, et elle a prévenu la police quand un squat s’est installé sur son palier. Constatant le défaut de repères et de règles pour les jeunes dans ces cités et le fait que l’école ne remplit plus suffisamment son rôle éducatif, elle donne en exemple les règles du judo, comme le respect d’autrui ou le sens de la modération, et s’appuie sur cette activité pour encourager l’intégration de ses élèves : « *Toi, tu es doué pour le judo, tu dois être bon en classe, il faut que tu travailles davantage.* » Certains de ses anciens élèves sont devenus professeurs de judo à leur tour, et cet effort d’intégration a ainsi manifestement porté ses fruits.

La prise multiple

Monsieur T, d’origine tunisienne et kinésithérapeute, est arrivé à Grigny II en 2000. Il habite dans un endroit particulièrement exposé de la cité, car proche de la gare. Ses compétences sont celles d’un rassembleur : face à des comportements d’incivilité, il passe son temps à réunir les gens et à faire du *problem solving*. Il a par exemple organisé un collectif d’habitants, fait rédiger une charte de voisinage, et va bientôt créer un conseil des sages, différents dispositifs qui n’étaient pas prévus par la loi ni par les pouvoirs locaux, et qui mettent en contact des acteurs très différents : des instances de type étatique ou régalienn, territoriales, communautaires et citoyennes.

Son tissu de relations est encore plus dense que celui de madame N : il est en contact régulier avec des administrations, des personnages politiques, des responsables d’associations, des travailleurs sociaux, et des instances dont il est lui-même membre, comme le comité consultatif créé par la mairie pour traiter les problèmes de fond, le conseil de voisinage également créé par la mairie, la commission sécurité de la communauté de résidents, ou le collectif d’habitants qu’il a créé.

Pour lui, la veille sécuritaire est importante mais elle ne suffit pas : il faut s’attaquer aux causes dans la durée et en profondeur. Pour cela, un même principe guide toute son action : on est plus fort et plus efficace à plusieurs et en s’appuyant sur diverses instances que seul. À ses capacités de rassembleur s’ajoute une profonde générosité qui donne aux autres l’impulsion nécessaire pour les mettre également en marche.

Le baladeur

Madame L entretient avec son environnement une relation d’une tout autre nature : elle n’a pas de visée transformatrice, mais révèle une étonnante capacité d’analyse. Elle habite à Grigny La Grande Borne, depuis trente ans, et connaît son quartier par cœur, d’autant qu’elle est chargée par la mairie de suivre les problèmes de délinquance. Nathalie a visité la cité avec elle et apprécié son discours reposant sur la méthode dite des parcours commentés, qui n’est

ni dramatisant, ni sécuritaire, mais très nuancé, par exemple sur les responsabilités partagées entre les habitants, les bailleurs, les jeunes, etc.

La veilleuse

Le quatrième modèle est illustré par monsieur M, qui a transformé en jardin un dépotoir plein de carcasses de voitures qui se trouvait au fond des Tarterêts. Aujourd'hui, il y pousse des tomates et de la coriandre, et les femmes de la cité viennent y boire le thé à la menthe. Les règles de fonctionnement ont été élaborées par les habitants eux-mêmes.

Une action collective : la copropriété de Grigny

Damien COLLARD : Je vais évoquer maintenant l'action collective menée par les copropriétaires de Grigny II en matière de sécurité. Cette copropriété est l'une des plus importantes en France : elle comprend cinq mille logements répartis sur cinquante-quatre hectares, et compte environ douze mille habitants, ce qui représente la moitié de la population de Grigny.

À l'origine, Grigny II avait été investi par des classes moyennes, cadres et professions intermédiaires. Aujourd'hui, cette population a été remplacée par des ménages beaucoup plus modestes, voire précaires, et ce quartier, devenu difficile, relève aujourd'hui de la politique de la ville. Aux handicaps sociaux des habitants (chômage, pauvreté, décrochage scolaire...) s'ajoutent des handicaps spatiaux liés à l'enclavement de ces cités, peu accessibles, repliées sur elles-mêmes, éclatées en différentes zones.

La concentration très importante de personnes d'origines étrangères et notamment de primo-arrivants, souvent clandestins, entraîne des phénomènes de suroccupation de logements. Des marchands de sommeil n'hésitent pas à loger quinze personnes dans des studios de vingt-cinq mètres carrés, de sorte qu'il est très difficile d'évaluer de façon précise la population réelle de la cité. L'origine étrangère d'une grande partie de la population génère des comportements souvent interprétés comme des incivilités alors qu'ils correspondent seulement à des pratiques culturelles différentes.

Naissance de la copropriété

La copropriété est née dans les années 1970, suite à un conflit très violent entre la ville et le promoteur immobilier : celui-ci souhaitait créer le plus grand nombre possible d'appartements, sans se préoccuper des conséquences. Les copropriétaires s'étaient alors constitués en troisième force. Aujourd'hui, un syndicat principal assure la coordination entre les vingt-sept syndicats secondaires de logements et les treize syndicats secondaires de parkings et de commerces. Au fil du temps, les attributions du syndicat principal ont considérablement évolué. Dans les années 1970, il s'agissait du règlement de problèmes techniques liés à des contentieux avec le promoteur immobilier. Dans les années 1980, le syndicat principal a décidé de prendre en charge l'ensemble des tâches liées à l'entretien du bâti, avec un objectif clairement affiché : faire en sorte que, conformément à la théorie de la vitre brisée, les dégradations soient réparées aussi vite que possible afin d'éviter leur multiplication. Depuis, trois principes conduisent l'action de la copropriété prise dans sa globalité.

Agir sur le bâti

Le premier principe est directement lié à cet objectif : il s'agit de maintenir les lieux en bon état afin d'éviter une augmentation du sentiment d'insécurité et la diminution de la valeur des biens patrimoniaux à moyen et long termes. Cette action réparatrice s'avère à la longue préventive : compte tenu de la très grande réactivité de la copropriété, les auteurs de trouble sont plus ou moins découragés de commettre des dégradations car celles-ci seront aussitôt réparées.

Les responsables de la copropriété s'appuient pour cela sur une équipe d'une dizaine d'agents d'entretien ; sur les dix-sept couples de gardiens embauchés par la copropriété, qui ont un rôle très important de remontée des informations pour permettre d'engager aussitôt les réparations nécessaires ; et enfin sur les médiateurs de la ville de Grigny, dont quatre opèrent en permanence sur le quartier de Grigny II. Un système de vidéo-surveillance a été installé pour faciliter le contrôle des agissements des individus, et les commerces qui vendaient de l'alcool tard le soir ont été contraints de fermer à une certaine heure afin de limiter les risques.

Renforcer les contrôles sociaux communautaires

Le deuxième principe consiste à encadrer de façon aussi étroite que possible le comportement des individus et des groupes de façon à enrayer la spirale des incivilités. Pour cela, la stratégie de la copropriété consiste à créer ou à restaurer les contrôles sociaux communautaires sur la base du voisinage et des relations de proximité – et non sur des bases ethniques, religieuses ou culturelles, même si ces dimensions ne sont évidemment pas absentes. Outre la surveillance accrue qu'elle permet, cette stratégie a aussi l'avantage de renforcer les liens sociaux et de rompre l'anonymat.

Elle s'appuie principalement sur les habitants, parmi lesquels les responsables de la copropriété ont réussi à tisser un réseau particulièrement actif, mais aussi sur les gardiens, les médiateurs, la mairie, la police et les renseignements généraux, la préfecture. Grâce à ce réseau, les responsables de la copropriété gèrent une véritable chaîne de l'information, qui part du plus près du terrain et remonte vers les institutions compétentes. Pour rendre ce traitement encore plus performant, la copropriété s'est dotée d'outils dont certains sont officiels, comme la commission sécurité qui réunit chaque semaine le vice-président de la copropriété et les gardiens pour faire le point sur les incidents, et d'autres, officieux, notamment un fichier qui répertorie les agissements des jeunes du quartier et sert de source d'information à la police. Les relations avec cette dernière sont d'autant plus étroites que le vice-président de la copropriété est lui-même un ancien fonctionnaire de police.

Le contrôle social communautaire peut aussi prendre d'autres formes : par exemple, les habitants sont invités à descendre dans les halls des immeubles pour occuper les lieux en toute convivialité, avec des tables pour jouer aux cartes et boire du thé, de façon à évincer les jeunes qui squattent ces espaces. Bien entendu, ce type d'action est possible surtout lorsque de fortes relations de proximité existent entre les habitants : dans les immeubles où l'on trouve une grande concentration d'habitants marginalisés parce que primo-arrivants, par exemple, c'est beaucoup plus difficile.

Instaurer des règles

Le troisième principe consiste à établir des règles d'usage des lieux pour favoriser le "bien vivre ensemble". On les trouve notamment dans les règlements de copropriété, et elles sont assorties de possibilités de sanctionner les contrevenants sous la forme d'amendes dressées par les responsables de la copropriété et prélevées directement avec les charges, ce qui constitue un moyen de pression très important.

Avant d'en arriver là, les responsables essaient d'établir une médiation et de trouver des compromis, soit en intervenant directement auprès des familles, soit en faisant appel aux services sociaux de la mairie, ou encore aux médiateurs de la ville.

L'application des sanctions s'inscrit pour une part dans des dispositifs favorisant la réinsertion des individus. Par exemple, chaque année, la copropriété offre des contrats à durée déterminée pour des travaux de réhabilitation ou de petite maintenance à des jeunes qui ont été pris en flagrant délit de dégradation. L'objectif est de leur faire prendre conscience de la gravité de leurs actes et de les inciter à s'engager dans des trajectoires plus positives.

Les limites de cette action

L'action de la copropriété se heurte, elle aussi, à certaines limites. Les problèmes d'organisation, de coordination, de conflits de pouvoir sont considérables. Le pilotage de l'ensemble fait peser une charge extrêmement lourde sur les épaules de quelques individus qui vieillissent et ne trouveront pas forcément de relève. Les coûts entraînés par la stratégie de surveillance étroite et de réparation immédiate majorent les charges, et certains copropriétaires ont du mal à y faire face, d'où une augmentation significative des impayés. La stratégie en question n'a souvent pour résultat que de déplacer les problèmes dans d'autres quartiers de la ville. Enfin, seuls les copropriétaires participent au dispositif : les associations de locataires en sont absentes, alors qu'elles représentent la part la plus fragile et la plus importante de la population : environ 60 % des habitants sont des locataires, et seulement 40 % des propriétaires résidents.

DÉBAT

Et les entreprises ?

Un intervenant : *Vous n'avez pas évoqué l'action des entreprises. Un certain nombre de groupes sont pourtant implantés dans ces zones, et se sont tous dotés de magnifiques chartes de responsabilités sociale et territoriale. Ne jouent-ils aucun rôle dans la lutte contre les incivilités ?*

Anni Borzeix : Nous n'avons pas la prétention de fournir une cartographie complète de tous les acteurs qui se mobilisent sur Grigny II et les Tarterêts : ce n'était pas le sens de notre approche.

Nathalie Raulet-Croset : Notre premier point d'entrée était la mairie de Grigny ; le secrétaire général nous a orientés vers l'animateur du contrat local de sécurité, et peu à peu, nous avons rencontré dans ce cadre différents acteurs qui travaillaient sur le traitement des incivilités.

Damien Collard : Nous avons eu d'autres points d'entrée, comme madame N, qui travaille pour la SNCF et que j'avais déjà rencontrée à l'occasion d'une étude précédente². Nous avons ainsi tiré plusieurs fils et il est peut-être en effet révélateur que nous n'ayons jamais rencontré, dans ces divers contextes, de représentants d'entreprises.

Int. : *J'ai travaillé en tant que policier aux Tarterêts et à La Grande Borne il y a une dizaine d'années, et j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de grandes entreprises implantées dans ce secteur : Coca Cola, IBM, La Boulangère... Ces sociétés employaient très peu d'habitants des cités environnantes, par peur "d'introduire le loup dans la bergerie". Elles n'y recouraient que sous forme d'intérim, et lorsqu'une entreprise portait plainte pour cambriolage ou pour dégradation, notre enquête commençait par l'analyse de la liste des intérimaires des mois précédents. Au dixième nom, en général, nous avons identifié le coupable...*

Int. : *J'habite dans ce quartier et peux témoigner qu'en revanche, les grandes entreprises subventionnent très généreusement les associations, qui sont très nombreuses (environ cent quarante). Cela soulage beaucoup la mairie, qui ne pourrait pas leur apporter un tel soutien financier.*

Singularités ethniques et culturelles

Int. : *Vous n'avez pas beaucoup évoqué les singularités ethniques, culturelles ou religieuses, qui en général provoquent trois types de réaction. La première est le laïcisme : au nom de*

² Damien Collard, *Emplois-jeunes dans les zones à risque*, Les Annales de l'École de Paris, Vol. VII.

l'égalité, on prétend gommer toutes les différences. La seconde est le communautarisme, qui a pour contrepartie l'exclusion. La troisième est l'art de l'enrichissement réciproque. Cette troisième attitude est-elle valorisée dans le cadre de la lutte contre les incivilités ?

N. R.-C. : C'est très clairement le cas pour les habitants engagés que nous avons rencontrés.

D. C. : Nous étions un peu inquiets à ce sujet en contactant la municipalité, qui est communiste : nous craignons que ce thème des particularismes culturels et ethniques soit tabou. En réalité, les élus font preuve d'un grand pragmatisme et d'une grande ouverture d'esprit.

A. B. : Toutes les particularités culturelles ne sauraient cependant être valorisées. Les jeunes issus de familles polygames, avec des fratries d'une vingtaine d'enfants, se retrouvent plus facilement que d'autres dans la rue, où au mieux ils jouent au foot et embêtent tout le monde, au pire font diverses bêtises : comment parler d'un enrichissement culturel ?

Les incivilités et leur perception

Int. : *Vous avez essentiellement parlé des jeunes ; que se passe-t-il quand ils deviennent moins jeunes ? Cessent-ils de commettre des incivilités ?*

N. R.-C. : Les incivilités ne sont pas uniquement de leur fait. Par exemple, tout le monde a tendance à déposer ses ordures un peu partout, et pas seulement les jeunes. Mais ils sont fréquemment associés aux incivilités les plus visibles ou les plus gênantes, comme les rodéos de motos ou les squats de halls.

A. B. : Certaines sources d'incivilités de type ethnique sont le fait d'adultes. Par exemple, certaines femmes turques, une fois qu'elles ont lavé leurs tapis, les mettent à sécher sur le balcon, et l'eau coule sur les balcons des étages inférieurs. Les voisins se plaignent, mais la dame ne comprend pas le français et ne voit pas ce qu'elle fait de mal.

D. C. : La notion d'incivilité dépend énormément de la subjectivité de chacun. Nous avons rendu visite à une habitante, membre de la copropriété, dont l'appartement de cinq pièces est rempli de plantes vertes et vraiment magnifique. De son point de vue, pratiquement tout ce qu'elle voit depuis ses fenêtres relève de l'incivilité : elle estime être la seule personne du quartier à se comporter de façon convenable. Par exemple, elle se plaint du fait que certains de ses voisins rangent leurs vélos sur leur balcon, ce qui, selon elle, dégrade le paysage.

A. B. : Excepté lorsque la gêne provoquée est d'ordre matériel et donc incontestable, la notion d'incivilité suppose une interprétation sur le caractère intentionnel du comportement et sur la volonté de nuire qu'il exprime, dimension interprétative qui complique énormément les choses.

Un emplâtre sur une jambe de bois ?

Int. : *Cela fait trente ans qu'on parle des difficultés de la banlieue et les problèmes semblent constamment s'aggraver. Ne craignez-vous pas que les dispositifs que vous décrivez et les efforts de ces personnes de bonne volonté ne servent au fond qu'à faire perdurer un peu plus longtemps encore cette situation catastrophique ?*

A. B. : J'ai assisté récemment à un colloque réunissant des chercheurs, des policiers, des politiciens pour faire le point sur les émeutes du mois de novembre 2005. La tonalité de cette journée était particulièrement pessimiste. Les émeutes ont eu le mérite de faire prendre conscience à beaucoup de gens que les problèmes de ségrégation et de discrimination sont gravissimes. Cela dit, en attendant que notre société puisse régler de façon globale ces questions qui correspondent à des enjeux politiques considérables, il va bien falloir faire face et trouver des solutions pour que la situation reste à peu près vivable, même si elles ne règlent

pas grand-chose sur le fond. Nous avons simplement voulu attirer l'attention sur le fait que les pouvoirs publics, qui généralement font totalement l'impasse sur les formes de contrôle social existant dans les cités, pourraient au contraire s'en servir pour inventer et construire des politiques futures de vie en société.

Des pratiques à la limite de la légalité

Int. : *Dans son ouvrage Mille jours pour vaincre l'insécurité³, le capitaine Joël Terry défend le concept de la police de proximité, qui aujourd'hui semble céder la place à celui de "police au karcher", en particulier en banlieue. Le dispositif que vous décrivez ressemble beaucoup à celui de la police de proximité, avec une coopération de tous les acteurs, aussi bien les bailleurs que la mairie ou les associations, et des réponses diversifiées qui ne passent pas uniquement par la répression. Mais selon Joël Terry, « d'un côté du périphérique, il y a les ennuis, de l'autre les moyens ». On a le sentiment, en vous écoutant, qu'en raison des sous-effectifs chroniques de la police en banlieue, les habitants et les autres acteurs locaux se sont organisés pour se débrouiller tout seuls et faire de la police de proximité à la place de la police. Ceci pose un certain nombre de questions. En particulier, je suis choquée par l'existence d'un fichier tenu par une copropriété et portant « sur les agissements des jeunes du quartier ». Peut-on, en l'absence de ceux qui devraient exercer la police selon les règles de la République, accepter de telles méthodes, dont on imagine qu'elles pourraient très bien dériver vers des pratiques mafieuses ?*

D. C. : Il est vrai qu'il n'existe plus de police de proximité à Grigny II. Un commissariat a été créé non loin de la cité, mais il a vu ses effectifs fondre comme neige au soleil, et les policiers n'interviennent plus qu'en voiture et pour faire de la répression. Concernant le fichier dont vous parlez, j'ai demandé à pouvoir le consulter et cela ne m'a pas été accordé ; je n'ai donc pas pu vérifier le type d'information qu'il contenait. En revanche, il m'a été dit clairement que ce fichier était exploité par les policiers.

Int. : *Une copropriété a le droit de disposer d'un fichier des résidents, de leur adresse, du relevé des éventuels impayés, destiné à faciliter son travail. En revanche elle ne doit porter aucune mention personnelle comme l'origine, l'orientation sexuelle ou les fréquentations de tel ou tel individu.*

D. C. : Une autre pratique fait l'objet de nombreux débats dans la copropriété, l'installation de la vidéo-surveillance. Le président, qui est un juriste, m'expliquait que la copropriété travaille souvent à la limite des règles. Suite à un recours en cour d'appel, elle a dû retirer certaines caméras qui avaient été placées dans des endroits clefs. Comme la situation semble plus favorable aujourd'hui, les responsables vont à nouveau tenter des expériences.

Sécurité civile et sécurité professionnelle

A. B. : Pour ma part, je ne dirais pas que les habitants font le travail de la police à sa place. Ils participent simplement à un système capillaire de contrôle social qui n'a rien de nouveau : toute communauté villageoise et, d'une façon plus générale, toute communauté humaine fonctionne avec des formes de contrôle social. Il est vrai toutefois que dans le cas de la copropriété, ce contrôle social a tendance à se rapprocher beaucoup d'un modèle policier. Ce qui nous a paru intéressant, dans notre recherche, était d'essayer de retrouver une continuité entre le contrôle social et l'action de la police, entre lesquels on a plutôt l'habitude d'instaurer une coupure nette. Or, pour sortir de la situation dramatique qu'on voit dans ces banlieues, il semble évident qu'il faudrait raisonner beaucoup plus en termes de continuum entre sécurité civile et sécurité professionnelle, et même entre vie privée et vie publique.

Le conseil des sages que veut créer monsieur T pourrait-il être assimilé à une veille sécuritaire ? Je ne le crois pas. Ce que disent les gens, c'est que « *Quand la situation se détériore, il faut que quelqu'un aille parler aux fauteurs de trouble.* » Ce rôle de dialogue et

³ Joël Terry, Élisabeth Bourguinat, *Mille jours pour vaincre l'insécurité* (Éditions Créaphis, 2005).

d'intermédiation faisait partie des missions de la police de proximité ; en son absence, il ne me paraît pas choquant que ce rôle soit joué par les habitants eux-mêmes. Le rôle des gardiens d'immeuble est caractéristique de ce continuum entre sécurité civile et professionnelle : ils sont à la fois habitants et salariés de la copropriété, et incontestablement ils jouent un rôle central pour permettre à la communauté de tenir et à ses membres de continuer à vivre ensemble.

Présentation des orateurs :

Anni Borzeix : sociologue, directrice de recherche au CNRS, membre du CRG (Centre de recherche en gestion) de l'École polytechnique ; son domaine de recherche est situé au carrefour de la socio-anthropologie du travail, des sciences de la gestion et des sciences du langage portant sur l'organisation du travail, les conflits sociaux, le syndicalisme, la participation des salariés dans l'entreprise (l'expression directe et Lois Auroux), la relation et l'offre de service dans les services publics vues du point de vue du destinataire.

Damien Collard : maître de conférences à l'université de Franche-Comté et chercheur associé au CRG (Centre de recherche en gestion) de l'École polytechnique ; ses recherches portent sur les dispositifs de médiation sociale et urbaine, la gestion des compétences et l'apprentissage organisationnel.

Nathalie Raulet-Croset : maître de conférences en gestion à l'IAE (Institut d'administration des entreprises) de l'université Paris I, chercheur au Groupement de recherche en gestion des organisations de l'IAE et au Centre de recherche en gestion (CRG) de l'École polytechnique ; ses axes de recherche : la construction de dispositifs de gestion territorialisés dans les domaines de la protection de l'environnement et des problèmes urbains ; le management et la gestion des savoirs et des compétences en organisation.

Diffusion juillet 2006